

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 SEPTEMBRE 2016

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille seize, le six septembre, à vingt heures trente, le Conseil
En exercice : 19 Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente août,
Présents : 14 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
Procurations : 3 Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

Votants : 17

PRESENTS

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric -
BOST Romain - Mmes CAPOUL Sabine - DROCOURT Angélique - M.
FAUR Philippe - Mme GOUNOT Cécile - MM. GRANIER Frédéric -
LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain
- Mmes SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danielle.

ABSENTS EXCUSES

M. BOCHEREAU Jean-Marie
M. DARAN Jacques ayant donné procuration à Mme SENTENAC
Danielle.
Mme GOUENNOU Stéphanie
Mme DUTREICH ayant donné procuration à Mme AMIEL France.
Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme MENDONÇA
Anny.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Françoise SCHOCRON est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 JUILLET 2016

M. le Maire demande si des élus souhaitent faire une observation sur le compte rendu de la réunion du 5 juillet 2016.

En l'absence de remarque particulière, M. le Maire propose d'approuver le compte rendu.

<p>Le compte rendu de la réunion du 5 juillet 2016 est approuvé par 14 voix pour 3 Abstentions : MM. GRANIER, PELLETIER, Mme SCHOCRON (absents au conseil du 5/07/2016)</p>
--

INFORMATIONS ET PROPOS LIMINAIRES

M. le Maire donne des informations sur les suites données aux dossiers approuvés lors du conseil du 5 juillet 2016.

Les notifications relatives au marché de denrées alimentaires ont été adressées aux fournisseurs.

Les prêts destinés à financer les travaux à l'école ont été souscrits auprès de la Caisse d'Epargne et permettront de faire face aux premières situations de travaux.

En ce qui concerne la vente d'une partie du jardin du presbytère, au profit de la propriétaire de la maison mitoyenne, une modification de la délibération est proposée à la présente réunion du conseil municipal.

De plus, une contreproposition de prix, d'un montant de 15 000 €, a été adressée par courrier au Conseil départemental pour l'acquisition de la parcelle attenante au collège.

Les autres les délibérations ont été adressés aux organismes intéressés, CCLT, SDEHG, CD31, pour suite à donner.

2016- 80 : TARIFS DU SERVICE CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

M. le Maire précise à l'assemblée que le conseil municipal du Fousseret ne doit statuer, en cette rentrée 2016, que sur les tarifs de la cantine, les autres services périscolaires ayant été transférés à la CCLT au 1^{er} janvier 2016.

Le secrétariat des affaires scolaires a procédé à un bilan financier du service. M. le Maire précise que ce service est d'autant plus déficitaire que le nombre d'élèves décroît encore cette année. Ce déficit est pris en charge par le budget communal ce qui permet d'établir un prix de base raisonnable pour les familles. De ce prix de base est déduite une subvention communale de deux euros par repas pour la commune du Fousseret et celles qui acceptent de conventionner avec elle. Comme l'an dernier, le prix est modulé en fonction de la tranche de revenus de la famille. Ainsi, les tarifs prévus pour 2016-2017 n'augmentent que de quelques centimes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les tarifs inscrits dans le tableau ci-dessous, pour l'année scolaire 2016-2017.

Tarif Cantine 2016					
		Communes conventionnées		Communes non conventionnées	
Repas Primaire					
Prix de base / repas		4,72		4,72	
Subvention Mairie / Repas		2,00		0,00	
		/ Repas	/ Mois	/ Repas	/ Mois
T1	0 - 400	1,90	27,37	3,90	56,17
T2	401 - 600	2,17	31,28	4,17	60,08
T3	601 - 800	2,44	35,19	4,44	63,99
T4	801 - 1000	2,72	39,10	4,72	67,90
T5	1001 - 1300	2,99	43,01	4,72	67,90
T6	> 1300	3,26	46,92	4,72	67,90
Repas Maternelle					
Prix de base / repas		4,24		4,24	
Subvention Mairie / Repas		2,00		0,00	
		/ Repas	/ Mois	/ Repas	/ Mois
T1	0 - 400	1,57	Pour les élèves de maternelle, la facturation est faite au nombre exact de repas pris.	3,57	Pour les élèves de maternelle, la facturation est faite au nombre exact de repas pris.
T2	401 - 600	1,80		3,80	
T3	601 - 800	2,02		4,02	
T4	801 - 1000	2,24		4,24	
T5	1001 - 1300	2,47		4,24	
T6	> 1300	2,69		4,24	

Les communes qui conventionnent acceptent de participer à hauteur de 2 € par repas pris par un élève originaire de la commune.
Dans le cas contraire, les 2 € sont assumés par les familles.

GRSCO Tarif 2016 01 PL 16981.odt

24/08/2016

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016- 81 : SDEHG : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN DIVERS SECTEURS

M. le Maire rappelle que le principe d'une mise aux normes de points vétustes du réseau d'éclairage public à réaliser en 2017, avait été décidé lors d'un précédent conseil municipal sur la proposition du technicien du SDEHG, M. Pinel.

Sont prévus le remplacement de 34 appareils pour des leds plus performants et consommant moins d'énergie, au niveau de la place de Cazac, au boulodrome, de l'espace Jean Jaurès et la route de Marignac ainsi que l'installation d'une horloge astronomique.

Le coût total de l'avant-projet est de 41 250 € et la part communale est de 10 754 €.

M. le Maire demande à l'assemblée :

- d'approuver cet avant-projet
- de prendre en charge la part communale
- de l'autoriser à prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-82 : SDEHG : IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

M. le Maire rappelle qu'à l'initiative de son président, Pierre Izard, le SDEHG s'est engagé dans une politique d'investissements en faveur de la transition énergétique. Un des axes de cette politique correspond au développement des solutions de mobilité électrique. Ainsi, il s'agit notamment d'accompagner les communes dans l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Le financement de ces bornes sera ainsi réparti entre l'Etat pour 50%, le SDEHG pour 35 % et la commune pour 15%.

Le coût d'installation total d'une borne sera de 6 500 €, auquel il faut ajouter le coût du branchement.

La part communale demandée est donc de 1 200 € maximum.

M. le Maire indique qu'en raison des aides du SDEHG et du développement à venir de ce type de véhicule, il paraît opportun d'implanter, au centre du village, une borne de recharge de véhicules électriques. Cette dernière pourrait de situer derrière l'église, au niveau de la place du 11 novembre 1918.

Mme CAPOUL se demande si cette implantation derrière un édifice inscrit aux monuments historiques ne pose pas de difficultés. M. FAUR précise que les bornes de ce type sont assez discrètes.

M. le Maire propose à l'assemblée : d'adopter les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence adoptées par le bureau du SDEHG le 16 juin 2016 figurant en annexe.

- de s'engager à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la collectivité.
- de mettre à disposition du SDEHG, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques".
- de s'engager à verser au SDEHG, en section de fonctionnement, sur les fonds propres de la commune suivant les règles comptables en vigueur, une participation financière de 15% de l'investissement prévu par installation d'une borne, soit au maximum 1200 € sous réserve d'un raccordement au réseau de distribution d'électricité par un simple branchement.
- de s'engager à verser au SDEHG une participation financière de 50% des frais de fonctionnement des bornes de la commune, pendant la durée d'exploitation de la borne,
- de s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDEHG.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-83 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DES C DU CANTON DE CAZERES DE LA LOUGE ET DU TOUCH ET DU SAVES

M. le Maire annonce que suite à l'adoption de la loi NOTRe, les Zones d'Activité Economique passent obligatoirement sous la compétence des Communautés de Communes.

Dans le cadre des travaux préparatoires à la fusion des communautés de communes, du canton de Cazères, de la Louge et du Touch et du Savès, un bilan des actions en matière de développement économique a été dressé. Il apparaît opportun d'envisager le transfert à la nouvelle intercommunalité de la zone de Borde Basse, située route de Cazères.

M. le Maire propose donc d'émettre d'ores et déjà un avis favorable au transfert de la zone de Borde Basse sous la compétence « zone d'activité économique » de la future communauté de communes, issue de la fusion des trois communautés de communes, du canton de Cazères, de la Louge et du Touch et du Savès, à compter du 1^{er} janvier 2017.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-84 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'URBANISATION SANS PART CHAUSSEE AU CARREFOUR DES RD6 - RD8 A BENQUE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Départemental avait accepté, dans le cadre du contrat de territoire, la sécurisation du carrefour entre les routes départementales N°6 et N°8, à Benque. Il précise qu'il s'agit de limiter la dangerosité de ce carrefour par divers aménagements, dont un tourne à gauche, en direction de Saint-Elix-le Château et d'assurer la sécurité des élèves montant ou descendant des bus de ramassage scolaire

A la suite de la confirmation du financement par le Conseil Départemental, un marché de travaux a été lancé sous la coordination du cabinet Axe Ingénierie. Les travaux dureraient environ un mois et pourraient être réalisés à l'automne 2016.

La date limite de dépôt des offres avait été fixée au 29 août 2016.

Plusieurs offres ont été reçues en mairie et ont été analysées par M. FREYSSINES du cabinet AXE Ingénierie.

Offre NAUDIN	27 922.00 € HT
Offre MALET	29 994.45 € HT
Offre LHERM TP	36 883.65 € HT
Offre TP SABOULARD	30 715.00 € HT
Offre JEAN LEFEBVRE	29 997.20 € HT
Offre COLAS SUD OUEST	39 874.30 € HT

Le cabinet Axe Ingénierie a conclu que la proposition économiquement la mieux disante était celle de la société NAUDIN pour un montant de 27 922.00 € HT. La commission d'appel d'offres réunie ce jour suggère de suivre l'avis d'AXE Ingénierie.

Mme SENTENAC déplore les prestations parfois insuffisantes de l'entreprise NAUDIN. M. le Maire précise que les travaux se dérouleront sous la supervision active de M. FRAYSSINES.

Monsieur le Maire propose de désigner la société NAUDIN, pour la réalisation des travaux sans part chaussée du carrefour RD6 RD8, à Benque.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-85 : VENTE D'UNE PARTIE DU JARDIN DU PRESBYTERE

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'un accord de principe, sur la cession d'une partie du jardin du presbytère, parcelle cadastrée AB 499, à Mme le Morvan, propriétaire de la maison mitoyenne au presbytère, avait été trouvé en conseil municipal le 5 juillet 2016. Il avait ensuite été évoqué le prix de 20 € le m², pour une contreproposition à adresser à Mme Le Morvan.

Après réflexion, il apparaît qu'il serait opportun d'agrandir légèrement le retrait par rapport à l'angle du presbytère, afin qu'une porte puisse éventuellement être ouverte sur le jardin à ce niveau-là.

M. le Maire propose ainsi de réduire la profondeur de la parcelle cédée, à 4 m et de porter sa largeur à 8 m, selon un plan projeté en séance. Cette proposition a reçu l'accord verbal de Mme LE MORVAN qui, par ailleurs, a accepté le prix de vente de 20 € le mètre carré.

M. le Maire demande donc au conseil municipal :

- d'annuler et remplacer la délibération n° 2016-71 du 5 juillet 2016, par la présente décision.
- d'approuver le principe de la vente de ce terrain, à détacher de la parcelle AB 499.
- de fixer les dimensions de la parcelle à détacher à 4 m de profondeur pour 8 mètres de largeur.
- de l'autoriser à faire borner cette parcelle par un géomètre après que Mme LE MORVAN ait accepté de payer la moitié de ses honoraires.
- de fixer le prix à 20 € le m².
- de l'autoriser à signer tout document afférant à cette cession.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-86 : ACQUISITION DES PARCELLES 0B 461 ET 0B 788

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la zone des Clottes en face du collège, comprenant notamment l'implantation d'un parking supplémentaire pour le collège et la future salle des fêtes.

Dans cette optique, il est prévu d'acquérir des parcelles appartenant à des propriétaires privés pour réaliser d'une part le parking du collège et d'autre part, réserver le terrain servant de fonds à la future salle des fêtes. Il s'agit des parcelles 0B 461 appartenant à l'indivision BENAS (BENAS Frédéric - BENAS Pierre - BENAS Nathalie épouse DANGLA) pour l'implantation de la future salle des fêtes et 0B 788 appartenant à Jean PIQUES pour la création d'une voie et d'un espace de stationnement.

Les parcelles 0B 461 et 0B 788 présentent respectivement une superficie de 15 600,00 m² et de 6 357,78 m².

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'acquisition de ces deux parcelles,
- de proposer aux vendeurs respectifs, un prix de 1,71 €/m², (ce prix est bien supérieur au prix des terrains agricole (estimation de France Domaine) et correspond au prix d'achat du terrain de M. Agède pour le futur Centre d'Incendie et de Secours)
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches en vue de l'acquisition de ces terrains,
- de l'autoriser à signer tout document afférant à cette cession.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-87 : PROGRAMME AMENDES DE POLICE 2016

M. le Maire indique que le Conseil départemental a récemment notifié une subvention d'un montant de 6 950 € pour le programme Amendes de Police 2016. Ce programme de travaux routiers correspond à la fin de l'opération de signalisation horizontale et verticale, réalisée en centre bourg, et à la mise en place de panneaux et supports de panneaux, suite à la récente dénomination des voies du territoire communal.

M. le Maire annonce en conséquence avoir demandé à M. Frayssines, du cabinet Axe Ingénierie, de détailler et d'estimer les prestations à réaliser.

Il propose à l'assemblée d'approuver ce programme de travaux d'un montant maximal de 30 000 € HT et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-88 : INSCRIPTION AU PROGRAMME AMENDES DE POLICE 2017

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil départemental mène une politique active de soutien aux communes pour les travaux de sécurisation routière, au travers du programme Amendes de police.

Dans le cadre de ce programme, et après accord des services départementaux, il est possible d'obtenir des subventions pouvant couvrir 30 à 40 % du montant HT des travaux engagés.

M. le Maire propose d'améliorer la sécurité au niveau de la ligne droite qui longe la place du Paty. Il s'agirait d'implanter un plateau sur la RD6, à hauteur de la sortie de la place du Paty, entre le marché couvert et la clinique vétérinaire. L'objectif est double : sécuriser l'entrée et la sortie de la place du Paty et ralentir une éventuelle prise de vitesse sur cette voie. De plus, l'entrée sud, de la place, côté Bergès, pourrait être aménagée pour en sécuriser l'accès et empêcher la sortie des véhicules.

M. le Maire indique qu'il a missionné le cabinet Axe Ingénierie pour la réalisation d'un avant-projet.

M. le Maire propose au Conseil Municipal

- d'approuver le principe de ce projet (localisation)
- d'approuver sa mise à l'étude par le cabinet Axe Ingénierie,
- de fixer le montant maximal de ces travaux à 30 000 € HT,
- de demander son inscription au programme amendes de police 2017 du CD31.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-89 : APPROBATION DE DEVIS DE MAITRISE D'OEUVRE DE TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire souligne le travail important mené par M. Frayssines du cabinet Axe ingénierie.

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal 3 devis de maîtrise d'œuvre :

- Travaux d'urbanisation, sans part chaussée, au carrefour rd6 et rd8, à Benque : 2 304.00 € TTC
- Amendes de police 2016 : 1 800.00 € TTC
- Amendes de police 2017 : 2 160.00 € TTC

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-90 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE AU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée la nécessité de créer, au service technique, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Cet agent sera polyvalent avec une spécialisation en Espaces Verts. Cet emploi, à temps complet, soit 35/35^{ème}, serait à pourvoir à compter du 1^{er} Novembre 2016.

Monsieur Le Maire propose

- de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/11/2016.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Foire : M. le Maire rappelle que la foire aura bien lieu le samedi 17 et le dimanche 18 septembre 2016.

Une réunion du comité de la foire s'est tenue le lundi 29 août et a permis de régler les derniers détails de fonctionnement.

Ecole élémentaire : M. le Maire fait part à l'assemblée de la fin de la phase 1 des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire. Les cours ont pu reprendre dans les meilleures conditions de sécurité et de confort thermique. La phase 2 correspondant à la façade nord-ouest doit être livrée pour la Toussaint 2016.

City stade : M. le Maire annonce l'inauguration du City stade le samedi 1^{er} octobre 2016, à 16h00.

Le rendez-vous est fixé sur place devant ce nouvel équipement de sport-loisir, situé sous les terrains de tennis. Les deux organismes financeurs, LA CAF et le conseil départemental, seront présents et représentés par Mme EHSTER pour la CAF et Mme DUARTE et M. SANS pour le Conseil départemental. Des activités d'exhibition seront présentées par le CLAE et les écoles des clubs fousserétois de sports collectifs. Ce moment convivial, accompagné par l'association Les P'tits écoliers, permettra d'échanger autour du city stade.

Lycée du sud toulousain : M. le Maire fait part à l'assemblée de l'annonce officielle, début juillet 2016, par la présidente de la Région Occitanie, Mme Carole DELGA, de l'implantation d'un lycée dans la commune de Cazères, à l'horizon 2020. Cet établissement constituera un atout majeur de l'attractivité de notre territoire.

Maison de services au public : M. le Maire indique qu'il a été contacté par LA POSTE pour finaliser la convention de création d'une maison de services au public (MSAP) dans les locaux de la Poste. La reprise de ce projet avait été évoquée lors d'une réunion à la Sous-Préfecture de Muret, cet été, en présence du sous-préfet de Saint-Gaudens chargé de ce dossier pour la Haute-Garonne. Lors de cette réunion, Le Fousseret avait été proposé en priorité par les présidents des intercommunalités. Deux organismes acceptant de participer à cette MASP, la CAF et Pôle Emploi, il est possible, d'ores et déjà, de signer la convention cadre. Cette formalité est du ressort de la mairie. La MSAP pourrait donc ouvrir ses portes dans les meilleurs délais, pérennisant le bureau de poste et permettant l'accès à de nouveaux services.

Future intercommunalité : M. le Maire donne des informations sur les réunions du comité de fusion intercommunale qui se sont tenues cet été.

Commerces : M. le Maire rappelle que l'été 2016 a vu ouvrir ou rouvrir plusieurs commerces autour de la halle : une boulangerie-pâtisserie, le magasin des producteurs (Au P'tit Marché Gourmet), le Petit Casino et bientôt une boucherie.

Picon : M. le Maire informe de la réalisation de finitions par des artisans locaux dans la grande salle du Picon, cet été, et de l'implantation des équipements culturels, à partir du mois de septembre. Parallèlement et en liaison avec l'Apave, des levées de réserves sont effectuées afin que la salle soit conforme du point de vue de l'accessibilité et de la sécurité. Une réunion de la commission urbanisme est prévue à ce sujet, le mercredi 14 septembre 2016, à 18h00, à la mairie.

Urbanisme : M. le Maire indique que G2C TERRITOIRES a adressé à la mairie un devis pour préparer une modification simplifiée du PLU, rendue nécessaire par des observations de la préfecture dans le cadre du contrôle de légalité. Il indique avoir approuvé ce devis d'un montant de 1 647,60 € afin de lancer la procédure. Cette modification simplifiée du PLU sera soumise à l'assemblée municipale, dès sa rédaction établie.

Projets d'investissement 2016 : M. le Maire annonce avoir reçu de M. Patrick FRYDMAN, l'architecte en charge du projet de rénovation de l'école élémentaire, le dossier d'avant-projet de la tranche 2.

Cet avant-projet sera présenté aux élus prochainement.

En ce qui concerne la rénovation de la mairie, une réunion de présentation s'est tenue le 25 juillet 2016 et l'avant-projet détaillé et chiffré devrait être soumis à l'assemblée, cet automne.

Services techniques : M. le Maire fait part au conseil municipal de son intention d'implanter un hangar fermé, à destination du service technique, afin de stocker et protéger matériels et véhicules. Il pourrait être implanté sous le centre d'incendie et de secours du SDIS, le long du cimetière.

De plus, M. le Maire annonce à l'assemblée qu'il a pris la décision de réorganiser l'équipe du service technique. Stéphane DAVEZAC prend la responsabilité de l'équipe tandis que Frédéric BOURDEIL prend en charge le suivi du patrimoine communal. Ce dernier n'aura plus la responsabilité directe de ses collègues mais verra ses missions orientées vers la gestion, la maintenance, la sécurité du patrimoine (bâtiments, véhicules, voirie, matériel et mobilier).

QUESTIONS DIVERSES

Stationnement : Mme Angélique DROCOURT souhaite alerter le conseil municipal sur le stationnement irrégulier des véhicules sur les trottoirs au lotissement. Elle précise que ce problème est récurrent et pourrait causer des accidents. Elle demande au maire de prendre des dispositions pour que cessent ces incivilités.

M. le Maire propose d'adresser des avertissements sur les pare-brise, dans un premier temps, avant de contacter la gendarmerie.

Mme SENTENAC évoque un problème similaire, rue du 19 mars 1962, qui relie le chemin de l'aire à la place des jardiniers. Il est constaté le stationnement régulier d'un véhicule à l'angle de la rue, gênant le passage. M. le Maire fera le nécessaire pour régler cette question.

Fête locale : Mme Sabine CAPOUL regrette que lors du discours du Maire à l'occasion de la fête locale aucun remerciement n'ait été adressé nommément au comité des fêtes. M. le Maire précise que son silence s'explique par l'absence répétée de communication de la part du comité des fêtes vis à vis de l'équipe municipale et de lui-même en particulier. Il laisse toutefois la porte ouverte à une concertation pour faire évoluer les choses.

La séance est levée à 22 heures 30.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	ABSENT EXCUSE
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	ABSENT EXCUSE PROC A MME SENTENAC
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME AMIEL
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME MENDONÇA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	